



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
13 décembre 2013
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2014
27-31 janvier 2014, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Document relatif au programme régional pour l'Europe
et la Communauté d'États indépendants (2014-2017)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Enseignements tirés.....	5
III. Programme proposé.....	7
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme.....	13
V. Partenariats	14
Annexe	
Cadre de résultats et de ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2014-2017	17



I. Analyse de la situation

1. L'analyse de la situation reflète le contexte du développement de la région de l'Europe et de la Communauté d'États indépendants (ECEI) en mettant l'accent sur les pays relevant du programme du PNUD (Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Moldova, Monténégro, Ouzbékistan, Serbie y compris Kosovo – territoire administré par l'ONU au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine).

2. En dépit des chocs financiers et des baisses de croissance imputables aux crises mondiales et européennes post-2008, les indicateurs de développement humain continuent d'afficher des progrès dans les pays relevant du programme de la région ECEI. Tous ces pays sauf deux sont désormais classés pays à revenu intermédiaire¹; sur l'indice de développement humain de 2012, 12 se classent dans la catégorie « développement humain élevé » et 5 seulement dans la catégorie « développement humain moyen »². La plupart des pays des Balkans ont pour l'essentiel éliminé l'extrême pauvreté (moins de 2,50 dollars par personne par jour) et sont bien partis pour réaliser la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement. Toutefois, d'une manière plus générale dans la région ECEI, les progrès enregistrés dans la réalisation des OMD ont été inégaux dans bon nombre de pays à revenu intermédiaire tranche inférieure et à faible revenu³.

3. Néanmoins, de nombreux pays de la région sont en proie à des défis de développement difficiles et souvent croissants liés au rythme et à la qualité de la croissance économique (concernant plus particulièrement la création d'emplois et les moyens d'existence); à la gestion des ressources naturelles; et aux risques de développement relativement élevés, notamment l'instabilité économique, l'exclusion sociale, les conflits, les changements climatiques, le stress de ressources et les lacunes institutionnelles.

4. En dépit de la croissance économique constante et de la baisse des taux de pauvreté dans la plupart des pays, des poches de pauvreté persistent dans la région⁴. Les formes classiques de pauvreté de revenu sont répandues dans les collectivités victimes d'exclusion et les groupes marginalisés (par exemple, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités ethniques), alors que dans les économies à revenu intermédiaire de nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion sociale font leur apparition, induites par la faiblesse de la création d'emplois et des moyens d'existence et l'accroissement des inégalités de revenus. Les risques socioéconomiques croissants sont aussi liés à la propagation des maladies non transmissibles et transmissibles, l'émigration et le vieillissement. Les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes sont inégaux. D'après l'indice d'inégalité de

¹ Actuellement, seuls le Kirghizistan et le Tadjikistan sont classés pays à faible revenu par la Banque mondiale.

² Les pays qui ont un indice de développement humain élevé sont les suivants : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Monténégro, Serbie y compris le Kosovo – territoire administré par l'ONU au titre de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, Turquie et Ukraine. Ceux qui ont un rang de développement humain moyen sont les suivants : Moldova, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

³ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, 2012.

⁴ Sur la base des données-Banque mondiale, 2013.

genre du PNUD de 2012⁵, les femmes continuent d'être moins rémunérées et sont sous-représentées aux postes de décision. Alors que la masse critique convenue au plan mondial pour la représentation des femmes dans les parlements est de 30 %, la région ECEI a eu du mal à atteindre juste 16,6 % en moyenne en 2013, en dépit de la quasi-parité de sexe à tous les niveaux de l'éducation.

5. La région ECEI a le taux de propagation de l'épidémie du VIH le plus élevé au monde, l'Ukraine représentant la plus forte prévalence d'infection au VIH parmi les pays relevant du programme. L'épidémie ne se concentre plus parmi les principales populations les plus exposées à l'infection au VIH et devient un phénomène généralisé. Elle est étroitement liée à la situation des droits de l'homme des personnes vivant avec le VIH et touchées par le VIH, comme en témoignent la criminalisation de l'infection au VIH, la stigmatisation, la discrimination et les normes et pratiques punitives qui prolifèrent dans la région. La protection excessive des droits de propriété intellectuelle limite la concurrence dans le commerce des médicaments, augmente les prix et diminue l'accès dans de nombreux pays de la région ECEI. Le nouveau modèle de financement du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme exige un cofinancement national accru en vue de réaliser la transition vers des programmes autofinancés de lutte contre le VIH; la plupart des pays de la région ont besoin d'aide pour relever ce défi⁶.

6. Les pays relevant du programme de la région ECEI sont confrontés à des risques multiples liés à l'énergie, à l'environnement et au climat, notamment les pénuries d'énergie. La région ne représente que 5 % du produit intérieur brut (PIB) mondial, mais elle consomme 10 % de l'énergie utilisée dans le monde. La région compte sur les combustibles fossiles pour satisfaire 80 % de ses besoins et a, de ce fait, une empreinte carbone élevée. Dans la majorité des pays d'Asie centrale et d'autres membres de la Communauté d'États indépendants, l'intensité énergétique primaire reste supérieure au double des niveaux des 28 membres de l'Union européenne⁷. Le réchauffement de la planète intensifie la variabilité du climat et les risques météorologiques et géophysiques connexes⁸. Le niveau d'exposition aux risques sismiques est élevé dans de nombreuses parties de la région. Certes les changements climatiques touchent les pays à des degrés divers, influant sur la stabilité sociale et mettant en péril la viabilité et de nombreux secteurs productifs, mais l'ensemble de la région sera touché par des tendances à long terme comme la rareté croissante de l'eau potable. De nombreux écosystèmes et habitats naturels sont menacés du fait des pratiques de gestion non viables qui posent d'autres risques pour les réserves d'eau potable, les forêts et la diversité biologique. Si elles ne sont pas maîtrisées, ces tendances pourraient menacer la sécurité alimentaire et les perspectives de croissance économique et créer de nouvelles sources de conflit et d'instabilité.

⁵ L'indice d'inégalité de genre de 2012 pour l'Europe de l'Ouest était de 0,13, contre une moyenne de 0,35 pour l'Asie centrale, 0,34 pour le Caucase et l'ouest de la Communauté d'États indépendants, et 0,26 pour les Balkans et la Turquie combinés.

⁶ Rapport mondial : Rapport 2013 de l'ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de SIDA.

⁷ Agence internationale de l'énergie 2013. « IEA Statistics Online ». <http://www.iea.org/>.

⁸ IPCC, 2012. Gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique, qui indique que les phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes peuvent contribuer aux catastrophes naturelles et que le risque de catastrophe est influencé par les dangers physiques et autres facteurs.

7. La lenteur des réformes des systèmes institutionnels et réglementaires dans de nombreux pays relevant du programme entrave les progrès du développement humain. Le développement dans la région est en outre freiné par les niveaux insuffisants d'intégration économique régionale et de coopération et des échanges commerciaux transfrontaliers ainsi que par une infrastructure transfrontalière laissant à désirer. La faiblesse des institutions et des systèmes de gouvernance et les lacunes de l'état de droit, favorisées par la corruption, continuent d'avoir des répercussions sur la participation des citoyens et la prestation de services de base.

8. Les pays relevant du programme de la région ECEI représentent un groupe très varié avec des perspectives et des défis de développement sous-régionaux distincts :

a) Les pays des Balkans occidentaux et la Turquie partagent l'aspiration commune d'association avec l'Union européenne et cette perspective détermine les priorités en matière de politiques intérieures et les processus de réforme. Le développement des pays relevant du programme des Balkans occidentaux continue d'être affecté par les séquelles des conflits récents, avec les tensions interethniques persistantes à l'intérieur et à l'extérieur des frontières et la coopération sous-régionale ne s'améliorant que lentement. La croissance économique devrait rester faible alors que les pays de la sous-région sont toujours aux prises avec de multiples problèmes de développement humain liés aux lacunes des compétences, au niveau élevé du chômage, à l'exclusion sociale et à l'aggravation des inégalités des revenus, ce qui se traduit par les ratios d'inégalité les plus élevés de la région ECEI. La sous-région est aussi confrontée à des risques environnementaux comme la rareté de l'eau et la dégradation des sols;

b) Les perspectives de développement dans le Caucase du Sud et les pays occidentaux relevant du programme ECEI continuent d'être affectées par les faibles pratiques démocratiques, les inégalités croissantes des revenus, les perspectives d'emploi peu prometteuses, les disparités intrarégionales et, dans de nombreuses zones de la sous-région, par des tensions découlant des territoires en litige et les situations transfrontalières et post-conflit. Les taux de pauvreté demeurent élevés, plus particulièrement dans le Caucase du Sud. Les aspirations régionales des pays relevant du programme influencent les programmes de développement de l'ensemble de la sous-région; certains pays axent leurs politiques étrangères et intérieures sur l'intégration européenne, alors que d'autres ne voient guère d'intérêt dans une affiliation plus étroite à l'Europe et considèrent l'intégration eurasiennne comme une priorité;

c) Les pays d'Asie centrale font face à un ensemble particulier de défis en matière de développement humain, combinant l'inégalité, la rareté des emplois, les tensions ethniques et les problèmes de droits de l'homme, le manque de ressources en eau, le risque de catastrophes naturelles et la forte dépendance à l'égard des envois de fonds de migrants et des industries extractives. Ces activités sont vulnérables à l'instabilité des prix mondiaux et n'ont souvent qu'un potentiel limité de création d'emplois et d'amélioration des conditions de vie. D'importantes disparités en matière de développement humain persistent tant au sein des pays que d'un pays à l'autre; les inégalités des revenus et la pauvreté sont généralisées et les inégalités des sexes persistent. La sous-région reste vulnérable à l'instabilité externe résultant de la rareté des ressources en eau, des différends concernant les eaux transfrontalières et de l'utilisation insoutenable de l'énergie, des tensions au niveau

des communautés et d'une gamme de répercussions transrégionales de l'instabilité et des conflits dans les régions voisines du Sud.

II. Enseignements tirés

9. Le programme régional du PNUD pour la région ECEI pour 2011-2013 a mis l'accent sur cinq domaines : a) environnement et énergie; b) pauvreté, inégalité et inclusion sociale; c) gouvernance et développement sous-régionaux; d) gouvernance judiciaire et efficace et cohésion sociale; et e) promotion de nouveaux partenariats de coopération en matière de développement.

10. Une évaluation indépendante a conclu que l'orientation du programme régional était pertinente et bien alignée avec les objectifs mondiaux, régionaux et nationaux; et que les réponses au niveau du programme étaient appropriées au plan stratégique et mises en œuvre de manière que des résultats des contributions au développement tangibles pouvaient être observés. Par exemple, dans le domaine des changements climatiques, le PNUD se positionnait comme un courtier du financement pour l'environnement dans la région, en aidant les pays à accéder aux ressources des fonds spéciaux mondiaux et régionaux. C'est ainsi qu'en 2011, il a mobilisé 97 millions de dollars auprès du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et d'autres fonds pour l'action climatique, contre un objectif initial de 50 millions de dollars. Il a aussi réussi à établir des normes en matière de gestion du risque climatique en vue d'évaluer les tendances actuelles et futures du risque découlant de la variabilité du climat, notamment celles résultant des changements climatiques, et en tenir compte dans les stratégies et politiques nationales de développement. Les résultats de l'étude régionale sur la situation des Roms dans 11 États membres de l'Union européenne, réalisée par le PNUD, ont servi à suivre et évaluer les stratégies nationales d'intégration des Roms au niveau de l'Union européenne. Le PNUD a également élaboré des données fiables et robustes et présenté une nouvelle méthodologie de mesure de l'inclusion sociale⁹ qui a été expérimentée dans six pays.

11. L'évaluation a recommandé que le programme régional s'attaque mieux aux différences sous-régionales; renforce les mécanismes de consultation pour la formulation et la mise en œuvre des initiatives en vue d'améliorer la pertinence et l'adhésion au niveau des pays; soit mieux aligné avec les priorités des pays et les principaux enjeux régionaux; consolide l'expertise technique au sein du programme; et intègre plus efficacement l'approche fondée sur les droits de l'homme et la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les initiatives régionales¹⁰.

12. Le programme proposé tient compte de ces recommandations comme suit :

a) Premièrement, le programme proposé a été élaboré, sur la base de consultations inclusives, de manière à réaliser un alignement plus solide avec les priorités des pays et à renforcer la pertinence et l'adhésion au niveau des pays; ceci à son tour s'est traduit par une hiérarchisation plus précise des enjeux sous-régionaux comme l'a recommandé l'évaluation;

⁹ Rapport du PNUD sur le développement humain au niveau régional intitulé « Beyond Transition: Towards Inclusive Societies » 2011.

¹⁰ Évaluation du Programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants du PNUD (2011-2013), Bureau de l'évaluation 2013.

b) Deuxièmement, les initiatives viseront de ce fait à relever les défis régionaux les plus cruciaux, en mettant en particulier l'accent sur une approche renforcée pour faire face à des enjeux sous-régionaux précis (par exemple, l'inclusion sociale constituera une priorité pour les Balkans occidentaux, la gouvernance et le développement local pour le Caucase et l'ouest de la Communauté d'États indépendants et la réduction du risque de catastrophe pour l'Asie centrale);

c) Troisièmement, en matière de renforcement des compétences techniques au sein du programme, le programme proposé utilisera trois modalités opérationnelles d'appui, à savoir, l'exécution de projets régionaux, l'élaboration de produits de savoir et la prestation de services de conseil. Chacune de ces modalités sera renforcée par l'amélioration de l'approche axée sur les enjeux en matière de programmation du développement reposant sur les exemples efficaces, par exemple, les changements climatiques et le VIH/sida et conformément au nouveau plan stratégique 2014-2017, ce qui permettra d'assurer une meilleure programmation intégrée et la gestion fondée sur les résultats renforcée;

d) Quatrièmement, tout en citant certaines réalisations notables dans l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme, l'évaluation recommande également une intégration plus effective de cette approche et de la problématique hommes-femmes dans les initiatives régionales en vue de renforcer les contributions apportées par le programme à la réalisation des droits de l'homme dans la région. Ces objectifs seront atteints grâce à : i) l'établissement de partenariats avec les organisations régionales qui partagent des intérêts communs dans un domaine clé particulier (par exemple, les minorités, la lutte contre la corruption) et l'échange de données d'expérience liées à la consultation des bénéficiaires ultimes; et ii) l'établissement de partenariats avec les bureaux de pays qui mettent en œuvre les processus de consultation en vue de l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes de Pays pour assurer l'intégration de l'approche fondée sur les droits de l'homme. L'engagement direct avec les titulaires des droits sera renforcé par le biais des médias sociaux sur la base d'exemples réussis antérieurs (par exemple, l'utilisation d'internet pour promouvoir la participation et l'engagement);

e) Cinquièmement, dans le cadre de ses activités, le programme régional collectera des données ventilées par sexe, appliquera l'analyse par sexe à l'identification des obstacles et l'élaboration des solutions, et recherchera la participation égale des femmes et des hommes en tant qu'agents de changement. Au besoin, le programme régional développera la recherche appliquée et les produits de savoir sur les sujets innovants et émergents en vue de relever des défis particuliers de l'égalité des sexes;

f) À la différence du précédent programme, le programme proposé met un accent accru sur l'innovation et les partenariats dans le cadre des interventions du programme et en tant que mécanismes « habilitants », et une orientation programmatique plus ciblée sur les principales priorités dans tous les domaines d'activité.

III. Programme proposé

13. Le programme régional proposé traduit le programme mondial de développement durable et tire parti des processus de politique intergouvernementaux des Nations Unies comme les objectifs du Millénaire pour le développement et le processus pour l'après-2015.

14. Il est aligné sur le cadre de programmation et les résultats prévus du plan stratégique du PNUD de 2014-2017. Il tire également parti d'une gamme élargie de principes de programmation et de priorités stratégiques, notamment l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et des priorités stratégiques pour 2013-2016 du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM).

15. L'orientation de la programmation reflète à la fois le contexte de développement en évolution de la région et la nécessité de : a) gérer les risques pesant sur la capacité de résistance et le développement humain accéléré, notamment en renforçant la capacité de résistance aux chocs, aux menaces, aux dangers et aux risques et en luttant contre les changements climatiques, ainsi que la nécessité croissante de protéger la base de ressources naturelles et la compétition pour les ressources; b) renforcer l'inclusion face aux disparités et inégalités croissantes; et c) relever les principaux défis en matière de gouvernance.

16. Le programme introduit l'innovation en tant qu'une dimension intégrale de tous les domaines d'activité et vise à appuyer des méthodes intégrées fondées sur des données probantes en matière d'élaboration de programme, en prenant en compte les corrélations, problématiques et possibilités régionales, sous-régionales, transfrontalières et transrégionales.

17. L'activité régionale se fonde sur cinq principes de « régionalité » se renforçant mutuellement, qui définissent la valeur ajoutée particulière des démarches régionales et sous-régionales en matière de recherche de solutions aux problèmes de développement :

a) Promotion de biens publics régionaux fondée sur la coopération et l'intégration régionales renforcées grâce à l'instauration de liens entre les États et les entités et à des processus régionaux et sous-régionaux comme la Communauté d'États indépendants, l'Union européenne, le programme de Coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC), le Conseil de l'Europe, la Communauté économique eurasiennne, le Conseil de coopération régionale et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire;

b) Gestion des effets induits et des retombées transfrontaliers, qui sont le mieux gérées en collaboration et sur une base inter-pays, et promotion de solutions aux problèmes de développement transfrontaliers et transnationaux comme les changements climatiques, l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, la gestion des frontières, les réseaux commerciaux et économiques et les maladies transmissibles;

c) Promotion de la sensibilisation, du dialogue et de l'action concernant les problèmes de développement sensibles et/ou émergents qui bénéficient sensiblement des expériences et des perspectives multinationales, et identification des principaux risques pesant sur le développement par le biais de conseils de politique et de

réponses programmatiques qui appuient la capacité de résistance et renforcent le développement humain;

d) Promotion de l'expérimentation et de l'innovation permettant de surmonter les obstacles institutionnels, financiers et/ou en matière d'information, qui peuvent être importants au point qu'un pays ne puisse pas les surmonter tout seul. Fourniture de capitaux d'amorçage pour l'expérimentation d'initiatives novatrices aux niveaux des pays ou des sous-régions;

e) Développement et échange des connaissances, des données d'expérience et des compétences en matière de développement, notamment sur les questions de genre, par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire, afin que les pays puissent avoir accès aux expériences acquises dans la région et au-delà et en tirer parti. La collecte des données d'expérience et l'accumulation des connaissances interviennent au niveau régional et la mise en œuvre et la diffusion effectives ont lieu au niveau des pays.

18. Les initiatives aux niveaux des pays et de la région présentent des avantages uniques s'agissant de relever les défis du développement, mais il existe un autre aspect de l'activité qui contribue à optimiser le potentiel de développement. Il s'agit de l'aptitude à accéder à l'apprentissage, aux connaissances, aux compétences et aux expériences des différentes régions, à les faire progresser et à les utiliser. Cette aptitude joue un rôle central dans la valeur ajoutée fournie par le PNUD et dans son efficacité en tant que l'une des rares institutions multilatérales d'envergure véritablement mondiale. Mettant à profit tous les cinq programmes régionaux et un portefeuille de programmes de pays vaste et varié – le programme mondial jouant un rôle catalyseur – le PNUD favorisera la coopération interrégionale centrée sur un ensemble sélectif et stratégique de questions. Un premier ensemble a déjà vu le jour grâce au processus ascendant d'élaboration des programmes régionaux : le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable; le climat et la gestion des risques de catastrophe, notamment la gestion des ressources naturelles; la prévention de conflits; et le relèvement après les crises.

19. Le programme régional pour la période 2014-2017 vise à contribuer à l'obtention de quatre résultats en matière de développement tels qu'ils sont présentés ci-après.

20. Résultat 1 : La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les exclus. Pour contribuer à l'obtention de ce résultat, les activités régionales vont :

a) Appuyer les initiatives au niveau des pays, en mettant en particulier l'accent sur les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire tranche inférieure de la région, en vue de concevoir et mettre en œuvre des stratégies, politiques, plans et options de développement national et infranational pouvant induire la croissance durable et générer des revenus et intégrer la viabilité environnementale dans les politiques sectorielles;

b) Appuyer les processus de coopération économique régionale inclusive en exploitant les compétences et les ressources du secteur privé et en contribuant à la coopération Sud-Sud et triangulaire, en étroite coopération avec Istanbul International Center for Private Sector in Development et en tirant parti de ses compétences;

c) Appuyer les approches novatrices en matière de développement local intégré et des interventions fondées sur des zones et transfrontalières, et renforcer les réseaux économiques régionaux en mettant en particulier l'accent sur les groupes à risque comme les jeunes, les femmes, les Roms dans les Balkans occidentaux, les ménages vulnérables et les collectivités des zones frontalières en Asie centrale, en améliorant les moyens d'existence dans les zones rurales et en facilitant l'accès au commerce;

d) Appuyer l'élaboration de systèmes de protection sociale durables, répondant aux besoins et tenant compte de la parité hommes-femmes et accompagner les initiatives nationales visant à améliorer la prestation des services sociaux, y compris la lutte contre le chômage, notamment en contribuant à améliorer la coordination des donateurs au niveau régional et sous-régional dans le domaine de la protection sociale, et renforcer au sein de la région la sensibilisation aux réformes efficaces de la protection sociale dans d'autres régions;

e) Appuyer les transitions vers les économies peu polluantes en contribuant à la conception, la mise en œuvre et le financement de stratégies de développement à faibles émissions de carbone et à l'épreuve des changements climatiques et des mesures d'atténuation appropriées au plan national, conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Élaborer des solutions axées sur le marché pour aider les pays à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en créant des possibilités de nouveaux emplois et de croissance économique, en accordant une attention particulière à la répartition équitable des emplois et des avantages entre les hommes et les femmes. Aider les pays relevant du programme, qui en ont fait la demande, à participer aux négociations sur les changements climatiques dans le contexte de la Convention-cadre;

f) Contribuer à la mise en place de cadres institutionnels et réglementaires pour des investissements dans des énergies propres, abordables et sûres en appuyant l'élaboration de politiques et de cadres législatifs, le renforcement des capacités et l'élimination des obstacles présentés par le marché aux investissements du secteur privé. Ceci inclut les activités qui contribuent aux transformations complètes du marché de l'énergie comme l'introduction des normes, d'étiquettes et de codes d'efficacité énergétique et la formation des entrepreneurs de projets d'énergies renouvelables. L'élimination simultanée des obstacles liés au marché dans de multiples pays créera des économies d'échelle pour les produits et services d'énergies propres et se traduira de ce fait par l'expansion accélérée du marché;

g) Accélérer l'adoption de technologies d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique et améliorer l'accès des ménages et des entreprises à des services d'énergie abordables. Contribuer à la réalisation au niveau des pays des objectifs de l'initiative Énergie durable pour tous, en élaborant des programmes et en instaurant des partenariats, en particulier dans les pays qui ont choisi de participer à cette initiative;

h) Aider les pays aux niveaux national et infranational à améliorer la conservation, l'utilisation et la gestion durable du capital naturel (aires protégées, zones marines et côtières, tourbières dégradées et masses d'eau transfrontalières), conformément au *Water and Oceans Governance Programme* du PNUD. En mettant l'accent sur les pays occidentaux de la CEI et le Caucase du Sud, appuyer la protection des écosystèmes fragiles grâce à des pratiques de gestion des paysages agricoles et de production respectueuses de la biodiversité et du climat et à des

services écosystémiques. Élaborer et généraliser des initiatives permettant aux pays d'accéder à des sources nouvelles et innovantes de financement.

21. Résultat 2 : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment concernant la possibilité de faire entendre leur voix, le développement, l'État de droit et la responsabilisation, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique. En vue de contribuer à l'obtention de ce résultat, les activités régionales vont :

a) Appuyer les efforts déployés au niveau des pays en vue de mettre en place des systèmes de gouvernance plus réactifs permettant un accès plus équitable aux services pour les pauvres et d'autres groupes exclus comme les personnes vivant avec le VIH et le SIDA, les personnes handicapées et les victimes de la traite des êtres humains. Soutenir les femmes, les jeunes et les minorités en tant que dirigeants capables de contribuer à la résolution pacifique des tensions en mettant en particulier l'accent sur les pays touchés par des conflits prolongés;

b) En réponse à des demandes nationales, appuyer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption et l'Initiative pour un gouvernement ouvert en organisant des processus de consultation inclusifs portant sur les auto-évaluations nationales et d'autres mécanismes au niveau national. Appuyer l'élaboration de politiques et des initiatives précises de lutte contre la corruption au niveau sectoriel liées à des programmes de responsabilité sociale dans une sélection de pays à travers la région;

c) Renforcer les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme, en mettant en particulier l'accent sur une sélection de pays du Caucase du Sud, d'Asie centrale et de l'Ouest de la CEI, en appuyant le respect des principes et des normes des droits de l'homme aux plans international et régional dans le cadre des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies (examen périodique universel, organes conventionnels des droits de l'homme, procédures spéciales) par le biais d'un appui, sur demande, pour le renforcement des capacités dans les domaines de la préparation, de la défense, du suivi et de la mise en œuvre des engagements internationaux et des recommandations convenues d'un large éventail de parties prenantes étatiques et non étatiques. Dans certains pays de la CEI et du Caucase du Sud, élaborer, sur demande, des réponses au niveau du programme pour l'élargissement de l'accès des populations à la justice, en particulier à l'aide judiciaire. Favoriser l'état de droit en améliorant la qualité et la réactivité de la justice de manière inclusive, en mettant spécialement l'accent sur les groupes vulnérables et défavorisés et les communautés marginalisées;

d) Renforcer l'action menée au niveau de la région et des pays contre le VIH et le SIDA, la tuberculose, le paludisme et d'autres maladies transmissibles et non transmissibles, en renforçant les capacités d'élaboration et de mise en œuvre de politiques et de stratégies intégrées, efficaces et équitables. Contribuer à intégrer systématiquement la santé dans les processus multisectoriels de planification du développement et appuyer la mise en œuvre au niveau des pays des dons du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme;

e) Appuyer, sur demande, les aspirations à l'intégration régionale des pays relevant du programme, dans le cadre des processus d'intégration européenne et eurasiennne, en améliorant les connaissances et en renforçant les capacités des parties prenantes aux niveaux national et infranational;

f) Contribuer à accroître la participation des femmes aux systèmes de gouvernance et compléter les initiatives prises au niveau des pays en vue d'améliorer la parité des sexes dans les institutions nationales, en renforçant la capacité de celles-ci à prendre en compte la problématique hommes-femmes. Lutter contre la violence sexiste. Renforcer l'accès des femmes aux emplois du secteur de la sécurité dans les Balkans occidentaux.

22. Résultat 3 : Les pays sont à même de réduire les risques de conflits et de catastrophes naturelles, notamment ceux liés aux changements climatiques. En vue de contribuer à l'obtention de ce résultat, les activités régionales vont :

a) Renforcer la gestion des risques de catastrophes et de risques climatiques au niveau des pays par le biais de politiques et de cadres de développement inclusifs, à l'épreuve des catastrophes et des changements climatiques dans un certain nombre de pays, en mettant l'accent sur l'Asie centrale et le Caucase du Sud. Appuyer les mécanismes de coordination en vue de réduire les risques et mettre en place et/ou renforcer les processus nationaux et (le cas échéant) les plateformes de prévention des conflits et de dialogue. Appuyer les pratiques et les approches intégrées en matière d'identification et d'évaluation des risques climatiques et sismiques, en accordant la priorité à l'Asie centrale et au Caucase du Sud. Élaborer des outils de gestion de la variabilité du climat et renforcer la capacité d'adaptation, en vue de la gestion des risques climatiques et sismiques dans les zones urbaines particulièrement exposées, y compris les capitales;

b) Élaborer et appliquer des méthodes d'atténuation des catastrophes et de préparation aux catastrophes, renforcer les capacités et les interventions dans ce domaine en vue de gérer les dangers et les risques technologiques et naturels, notamment ceux qui sont liés aux séquelles d'activités d'exploitation de l'uranium en Asie centrale; les munitions instables dans les Balkans occidentaux et d'autres sites de stockage dangereux situés dans des zones exposées aux inondations, au tremblement de terre et/ou aux glissements de terrains en Asie centrale; et dans la zone des retombées de Tchernobyl;

c) Élaborer et renforcer des mécanismes appropriés et des plateformes de prévention des conflits fondées sur la participation égale des hommes et des femmes, en particulier dans le cadre des défis régionaux interdépendants posés par les changements climatiques et la gestion des ressources naturelles en Asie centrale et dans les Balkans occidentaux, en accordant la priorité aux communautés interethniques des régions frontalières;

d) Renforcer les capacités de résistance grâce au renforcement de l'interdépendance et de la coopération transfrontalières dans les Balkans occidentaux, en Turquie, au Caucase du Sud et en Asie centrale. En étroite consultation avec les pays relevant du programme, renforcer les capacités permettant de réaliser la gestion intégrée des frontières, les activités économiques et les échanges commerciaux transfrontaliers et de mettre en place des institutions chargées de l'état de droit responsables, équitables et accessibles.

23. Résultat 4 : Les débats et les actions concernant le développement à tous les niveaux accordent la priorité à la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément aux principes fondateurs de l'organisation.

a) Appuyer les initiatives nationales visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, par le biais du Cadre d'accélération de la

réalisation des OMD et des processus pour l'après-2015, y compris des efforts tendant à atteindre les buts de développement durable. Élaborer des outils et des données ventilées, notamment par sexe, en vue de l'intégration des considérations de développement humain dans la planification et les processus de politique et les politiques multisectorielles, notamment l'analyse des conflits ainsi que la collecte et l'analyse de données sur les aspects socioéconomiques de vulnérabilité pour la réduction des risques de catastrophe. Élaborer un programme régional de recherche portant sur les questions de développement humain, les objectifs de développement dans le monde et sur la manière dont les enseignements tirés de cette région devraient contribuer au rôle d'animation que le PNUD joue dans la conception et la mise en œuvre du programme mondial de développement pour l'après-2015;

b) Étudier des méthodes innovantes de collecte et d'analyse de données et renforcer la capacité nationale à élaborer des outils de recherche socioéconomique, de suivi et d'évaluation de la pauvreté en vue de la prestation renforcée de services et de la formulation améliorée et ciblée de politiques pour lutter contre l'exclusion sociale et la vulnérabilité des ménages, des régions et des collectivités. Compléter les initiatives nationales de renforcement des capacités en vue d'améliorer les statistiques de développement en établissant et en entretenant des bases de données régionales, notamment des données ventilées par sexe. Favoriser en outre les échanges de données d'expérience nationale en matière de conception et d'application d'indicateurs de mesure des progrès dans les domaines où le PNUD a une valeur ajoutée, conformément au plan stratégique, 2014-2017;

c) Fournir à l'échelle de la région, sur demande, un appui à la préparation de rapports nationaux sur le développement humain en vue d'améliorer leur pertinence en tant qu'instruments de politique, en renforçant l'utilisation de nouvelles plateformes et technologies, l'élaboration de nouveaux indicateurs et de rapports thématiques ainsi que la codification et la diffusion au plan régional des meilleures pratiques en matière d'établissement de rapports sur le développement humain et de programmation;

d) Faciliter les échanges des connaissances et des compétences au sein des régions et entre les régions par le biais des modalités de coopération Sud-Sud, Est-Est et triangulaire. Appuyer des plateformes de facilitation et des fichiers intégrés pour mettre en correspondance les besoins techniques établis et les ressources humaines disponibles, en instituant des passerelles entre les compétences nationales aux plans régional et mondial dans un large éventail de domaines thématiques. Renforcer les capacités des donateurs émergents et faciliter leur engagement dans le développement et la coopération au relèvement rapide dans la région et au-delà;

e) Élaborer méthodes innovantes permettant de relever les défis de développement complexes (par exemple, les inégalités, l'exclusion sociale, la pauvreté, les changements climatiques) en étudiant de nouveaux moyens de mettre à profit les connaissances de pointe, en collaborant avec les principaux partenaires de recherche et du secteur privé, en fournissant des capitaux d'amorçage pour de nouveaux partenariats (avec la société civile, le secteur privé et les fondations) et en créant des prototypes (par exemple, l'application de la science du comportement à l'expansion des possibilités d'emplois pour les groupes marginalisés, le « financement participatif » au profit des petites entreprises locales, la « ludification » pour faire participer les jeunes et les groupes marginalisés à la prise de décisions, le « *crowdsourcing* » en vue d'éliminer les stéréotypes sexistes);

f) Élaborer des mécanismes et des outils efficaces, conviviaux et peu coûteux pour l'échange des connaissances sur les solutions de développement et l'élargissement de l'accès aux produits de connaissance élaborés aux niveaux national et régional par l'application innovante des médias sociaux et d'autres solutions fondées sur internet (par exemple, l'établissement de rapports en temps réel, le crowdsourcing pour susciter des réactions et des contributions en vue de la co-création de solutions par ceux qui sont généralement écartés du processus de prise de décision, Twitter chats et autres plateformes en ligne pour la promotion des solutions de développement).

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

24. Le programme régional sera exécuté directement par le PNUD, sa supervision étant déléguée au Directeur régional du Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants. Le Directeur du centre régional, sous la supervision du Directeur régional adjoint, sera chargé d'assurer la gestion et le suivi efficaces des projets régionaux. Le Conseil consultatif (comprenant les représentants résidents et les principaux cadres de direction des bureaux du siège central) donnera des orientations générales au programme régional et contribuera à valider sa pertinence au regard des activités au plan national et mondial.

25. Le programme sera mis en œuvre par le biais des activités régionales et sous-régionales avec des éléments d'appui au niveau des pays. La conception du projet sera guidée par les consultations avec les acteurs nationaux et régionaux concernés, et évoluera en fonction de l'évolution rapide du paysage de développement de la région et conformément au programme de développement pour l'après-2015. Le programme sera évalué pour déterminer la performance du PNUD au niveau régional et fournir des données probantes sur sa contribution aux progrès réalisés.

26. Le programme non seulement s'appuiera sur les systèmes nationaux de statistique pour la collecte et le suivi des données, mais élaborera et mettra également en œuvre des méthodes et des outils de gestion des savoirs innovants et conviviaux qui améliorent l'apprentissage et l'application programmatique et qui tireront parti des plateformes de communication et des solutions technologiques en progression rapide. Le programme renforcera également la capacité des bureaux de pays à collecter, suivre et publier les données sur les résultats en matière de développement, ainsi qu'à intégrer les considérations de genre dans la programmation grâce à la formation et l'acquisition des compétences techniques.

27. Le montant total des ressources financières nécessaires à la mise en œuvre de ce programme régional pour la période 2014-2017 est estimé à 53,6 millions de dollars, dont 13,67 millions de dollars proviendront des ressources ordinaires. Toutefois, si les contributions volontaires au PNUD n'atteignent pas les niveaux prévus de 1 750 millions de dollars en 2014-2015 et de 1 850 millions de dollars en 2016-2017 (tel qu'indiqué dans [DP/2013/41](#)), il sera nécessaire de réduire les allocations de ressources de base au programme régional. Des ressources autres que des ressources de base estimées à 40 millions de dollars devraient être mobilisées auprès des institutions bilatérales et multilatérales, des fonds d'affectation spéciale (notamment les fonds verticaux), du secteur privé et des fondations. Le programme régional compte investir 5 % des ressources ordinaires dans les activités de suivi et d'évaluation.

28. Compte tenu des réductions des financements de base du PNUD, le programme régional comptera de plus en plus sur les ressources autres que les ressources de base. Le programme améliorera le rapport coût-efficacité grâce au recouvrement de coûts, à l'utilisation stratégique des compétences techniques et à des partenariats dans toute la région.

V. Partenariats

29. Le programme régional s'appuiera sur une stratégie de partenariat proactive qui utilise les partenariats comme un outil pour résoudre les problèmes de développement de la région, fait appel à des réseaux moins formels plus vastes, considère les connaissances comme un bien essentiel et collabore avec des partenaires moins classiques. Le PNUD fera de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire un instrument clé du programme régional, fondées sur leurs principes directeurs, sans remplacer d'autres options de partenariat et en collaborant avec les pays et les entités non étatiques.

30. Conformément aux recommandations de l'Examen quadriennal complet et en accord avec les partenaires du GNUD, le PNUD dirigera un certain nombre d'initiatives thématiques ou contribuera à ces initiatives qui justifient clairement une action inter-institutions et sont fondées sur une division convenue du travail, notamment la gestion des risques en Asie centrale, l'inclusion des Roms dans les Balkan, les initiatives de renforcement de la confiance dans les États membres de la CEI qui sont dans des situations de conflit prolongé (en collaboration avec le Département des affaires politiques de l'ONU), le programme pour l'après-2015 à l'échelle de la région, etc. En collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE), le PNUD continuera d'assurer l'alignement avec le Mécanisme de coordination régionale et le programme régional du GNUD, appuiera le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (avec le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale) et entreprendra une campagne régionale de sensibilisation au développement durable, en tirant parti de deux rapports régionaux très médiatisés. Les partenariats seront choisis sur la base du principe d'avantages comparatifs du système des Nations Unies pour répondre aux besoins identifiés, en appliquant une approche orientée par la demande qui assure la cohérence, l'efficacité et l'efficience des opérations.

31. En collaboration avec les institutions financières internationales, notamment la Banque asiatique de développement, la Banque eurasiennne de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et la Banque mondiale, le PNUD s'attachera à amplifier les solutions locales et nationales porteuses de transformation, en particulier dans le domaine des énergies durables et mettra l'accent sur des initiatives régionales comme la CAREC. La participation aux fonds verticaux sera gérée en coopération avec les unités mondiales pertinentes du PNUD, notamment celles qui sont chargées de gérer les relations avec le FEM, le Protocole de Montréal et le Fonds mondial. Dans le cas du FEM et du Fonds mondial, en dehors du solide partenariat pour l'exploitation des ressources, le programme régional s'emploiera à systématiser la base de connaissances unique accumulées au cours des années antérieures, en visant à créer des solutions transposables à plus grande échelle et financées sur les ressources nationales.

32. Le PNUD s'attachera à renforcer sa collaboration avec les organisations régionales en approfondissant ses partenariats au niveau régional et national, en particulier avec l'Union européenne, les structures eurasiennes, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et d'autres.

33. Le PNUD établira des liens de coopération plus stratégiques avec des donateurs nouveaux et émergents pour assurer leur contribution accrue au développement de la région, mettant à profit leurs connaissances et leur expérience récente de transformation tant au sein de la région qu'avec d'autres régions, par exemple, par le biais de la coopération Est-Est et triangulaire. Le PNUD maintiendra le partenariat dans les domaines actuels et créera de nouveaux domaines de partenariat avec les donateurs classiques, en mettant l'accent sur le programme d'innovation, les initiatives (sous-)régionales et les partenariats triangulaires avec des acteurs émergents. Les connaissances et les solutions de développement obtenues au sein de la région et au-delà seront aussi échangées avec d'autres régions, notamment dans des contextes post-conflit et, à cet effet, le programme appuiera également la coopération transfrontalière.

34. Avec les acteurs non étatiques, le PNUD mettra à profit la forte capacité des organisations non gouvernementales et des institutions universitaires de la région ainsi que le dynamisme de son secteur privé, en exploitant les ressources accrues de celui-ci, plus particulièrement du secteur en expansion des fondations régionales, dans des domaines comme l'état de droit, l'inclusion sociale, les droits de l'homme, l'innovation sociale et les énergies durables. À cet effet, le PNUD devra établir des partenariats programmatiques à long terme, renforcer les liens avec les grands réseaux de la société civile, utiliser l'innovation axée sur les citoyens en tant que point de départ pour appuyer le changement porteur de transformation, promouvoir l'investissement à impact et d'autres méthodes au-delà de la responsabilité sociale classique des entreprises, et relier activement les acteurs non étatiques à travers les frontières et les régions, contribuer à la coopération Sud-Sud. Le PNUD renforcera les liens avec Istanbul International Center for Private Sector in Development en mobilisant les compétences et les ressources du secteur privé et en contribuant à la coopération Sud-Sud et triangulaire.

35. La coopération Sud-Sud et triangulaire occupera une place centrale dans le programme régional, sous-tendra les initiatives « de proximité » et accélérera l'intégration régionale permettant de relever les principaux défis de la région ECEI concernant le rythme et la qualité de la croissance économique, l'exclusion sociale, les changements climatiques, le stress de ressources et les lacunes institutionnelles. Ces initiatives viseront trois aspects : a) l'échange des connaissances et des expériences et solutions de développement acquises dans la région et au-delà, en mettant l'accent sur la gestion des risques climatiques et de catastrophes, la gestion des ressources naturelles, la prévention des conflits, le relèvement après les crises et l'expérience de transformation économique, sociale et politique complexe et les programmes de politiques et de réformes connexes; b) l'harmonisation des politiques, des cadres juridiques et des réglementations pour la poursuite et l'expansion de la coopération Sud-Sud et triangulaire qui optimise les avantages mutuels, en partenariat avec les organismes régionaux européens et eurasiens concernés et des entités transrégionales; et c) le renforcement des capacités des entités régionales et sous-régionales pour la mise en œuvre de la coopération Sud-Sud. Ce faisant, le PNUD renforcera sa collaboration avec les partenaires émergents et favorisera également les initiatives régionales et sous-régionales avec les

institutions sœurs et avec la CEE, plus particulièrement en Asie centrale. Ces initiatives contribueront à promouvoir le rôle du PNUD en tant que bras opérationnel mondial de ces modalités, conformément au plan stratégique, et représenteront un solide complément des fonctions de coordination, de sensibilisation et de dialogue à l'échelle du système exercées par le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants, 2014-2017

Priorité ou objectif régional : Fournir de l'aide pour contribuer à : a) gérer les risques pesant sur la capacité de résistance et le développement humain accéléré, notamment en renforçant la capacité de résistance aux chocs, aux menaces et aux dangers, en faisant face à l'impact des changements climatiques et à la nécessité croissante de protéger la base des ressources naturelles, et la compétition sur les ressources; b) améliorer l'inclusion face aux disparités et inégalités croissantes; et c) relever les principaux défis de gouvernance.

Effet n° 1 du programme régional. La croissance et le développement sont inclusifs et durables, générant les capacités de production nécessaires pour créer des emplois et des moyens d'existence pour les pauvres et les groupes victimes d'exclusion (Effet n° 1 du plan stratégique).

Effet du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et sources de données

Produits indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par effet du programme régional

Indicateur 1.1. Taux de l'emploi (formel et informel) (ventilé par secteur et sous-secteur et par sexe, âge et groupes exclus)

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 1.2. Portée des systèmes de protection sociale (ventilée par sexe, âge, revenu, rural/urbain et groupes à risque)

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 1.3. Émissions annuelles de dioxyde de carbone (en millions de tonnes métriques)

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 1.4. Portée de l'utilisation des énergies efficaces du point de vue coût et durables (ventilée par source d'énergie et bénéficiaire, sexe, rural/urbain et groupes exclus)

Niveau de référence : *Cible :*

Produit 1.1. Institutions et systèmes nationaux et infranationaux en mesure de réaliser la transformation structurelle des capacités de production qui sont durables et à fort impact sur l'emploi et les moyens d'existence

Produit 1.2. Options rendues possibles et facilitées pour la protection sociale inclusive et durable

Produit 1.3. Solutions élaborées aux niveaux nationaux et infranationaux pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets

Produit 1.4. Action amplifiée, financée et mise en œuvre sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets dans les différents secteurs

Produit 1.5. Solutions inclusives et durables adoptées pour réaliser l'efficacité énergétique accrue et l'accès universel aux énergies modernes – et notamment à des sources indépendantes d'énergie renouvelable

Ressources générales :
5,168 millions de dollars

Autres ressources :
17 millions de dollars

Effet n° 2 du programme régional. Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment concernant la possibilité de faire entendre leur voix, le développement, de primauté du droit et la responsabilisation, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique (Effet n° 2 du plan stratégique).

Effet du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et sources de données

Produits indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par effet du programme régional

Indicateur 2.1. Nombre de pays avec libre accès aux données sur les budgets, les dépenses et les marchés publics

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 2.2. Nombre de pays avec des institutions et mécanismes opérationnels efficaces pour appuyer les normes internationales des droits de l'homme et de gouvernance (par exemple, les organes conventionnels, la Convention des Nations Unies contre la corruption, l'examen périodique universel, etc.)

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 2.3. Proportion de femmes et d'hommes aux postes de décision dans les parlements et les gouvernements

Niveau de référence : *Cible :*

Indicateur 2.4. Nombre de pays disposant de statistiques sur la couverture des services de traitement antirétroviral et l'amélioration de la couverture par rapport au niveau de référence

Niveau de référence : *Cible :*

Produit 2.1. Institutions et systèmes rendus capables d'assurer la sensibilisation à la lutte contre la corruption, la prévention de celle-ci et l'application des mesures anti-corruption dans les différents secteurs et concernant les différentes parties prenantes

Produit 2.2. Capacités des institutions de défense des droits de l'homme renforcées

Produit 2.3. Institutions, capacités et politiques nationales renforcées pour la prestation équitable, responsable et efficace de services liés à la lutte contre le VIH

Produit 2.4. Mesures en place pour renforcer la participation des femmes aux processus de prise de décision des institutions nationales de gouvernance, notamment dans des situations post-conflit

Ressources générales :
3 millions de dollars

Autres ressources :
8 millions de dollars

Effet n° 3 du programme régional. Les pays sont en mesure de réduire l'éventualité de conflits et de diminuer le risque de catastrophes naturelles, notamment induites par les changements climatiques (Effet n° 5 du plan stratégique).

Effet du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et sources de données

Produits indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par effet du programme régional

Indicateur 3.1 Risque de mortalité imputable aux dangers naturels (dangers géophysiques et imputables au climat) pour les femmes et les hommes

Produit 3.1. Mécanismes en place pour évaluer les risques naturels et provoqués par l'homme aux niveaux nationaux et infranationaux et leurs différences en fonction des sexes

Ressources générales :
2,5 millions de dollars

<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	Produit 3.2. Cadres institutionnels, législatifs et de politique efficaces en place pour renforcer la mise en œuvre des mesures inclusives de gestion des risques de catastrophes et des risques climatiques aux niveaux nationaux et infranationaux	<i>Autres ressources :</i> 7 millions de dollars
Indicateur 3.2. Perte économique imputable aux dangers naturels (par exemple, dangers géophysiques et imputables au climat) en proportion du PIB			
<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	Produit 3.3. Cadres de politiques et mécanismes institutionnels rendus capables au niveau national et infranational d'assurer la gestion pacifique des tensions et des conflits émergents et récurrents	
Indicateur 3.3. Pourcentage de pays avec des plans de gestion du risque de catastrophe et du risque climatique pleinement financés dans les budgets de développement national, local et sectoriel			
<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	Produit 3.4. Systèmes de préparation en place pour faire efficacement face aux conséquences des dangers naturels et pour riposter à ceux-ci (liés aux cadres géophysiques, au climat et au genre, etc.) et aux crises d'origine humaine à tous les niveaux du gouvernement et de la collectivité	

Effet n° 4 du programme régional. Les débats et les initiatives concernant le développement à tous les niveaux privilégiant la lutte contre la pauvreté, l'inégalité et l'exclusion, conformément à nos principes d'engagement (Effet n° 7 du plan stratégique).

Effet du programme régional : niveau de référence, indicateur(s), cibles et sources de données

Produits indicatifs du programme régional

Ressources indicatives par effet du programme régional

Indicateur 4.1. Mesure dans laquelle le programme convenu pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable traduisent les notions et les idées de développement humain durable	Produit 4.1. Systèmes nationaux de collecte, de mesure et d'analyse de données en place pour suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable	<i>Ressources générales :</i> 3 millions de dollars <i>Autres ressources :</i> 8 millions de dollars
<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	
Indicateur 4.2. Nombre de pays intégrant et adaptant le programme pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable dans les plans de développement et budgets nationaux	Produit 4.2. Les plans nationaux de développement pour lutter contre la pauvreté et l'inégalité sont durables et à l'épreuve des risques	
<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	
Indicateur 4.3. Nombre de pays qui ont des engagements et des objectifs en matière d'élimination de la pauvreté pour l'après-2015	Produit 4.3. Partenariats de coopération Sud-Sud et triangulaire mis en place et/ou renforcés pour trouver des solutions de développement y compris par le biais de l'appui aux fournisseurs nouveaux et émergents des services de coopération au développement	
<i>Niveau de référence :</i>	<i>Cible :</i>	
	Produit 4.4. Outils et méthodologies d'innovation axés sur les citoyens élaborés et appliqués à la conception du programme	

Indicateur 4.4. Nombre de partenariats de coopération Est-Est et triangulaire et de programmes d'aide institutionnalisés favorisés ou mis en place avec le soutien du PNUD

Niveau de référence :

Cible :

Produit 4.5. Mécanismes en place pour identifier des solutions et des compétences novatrices en matière de développement en dehors du PNUD, échanger les connaissances sur elles et les prototyper rapidement